

Jeu. 27/09/2018

Nelle HALLOIN Anaïs
et N. GUIGNARD Flavien
315, me de l'étang de bucy. PARIGNY

Annexe ⑥

Venant d'emménager il y a à peine 5 mois dans la commune, nous avons été attiré par son cadre et sa tranquillité. Lorsque nous nous sommes renseignés à la mairie sur les projets de construction dans les champs en face du centre équestre, il nous a été répondu que rien n'était envisagé à cet emplacement.

Nous sommes donc contre ce projet de création de centrale biogaz, qui viendrait gâcher notre quotidien.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale précise que l'habitation la plus proche est à 290 m et on ose nous dire qu'il n'y aura pas d'impact olfactif pour les riverains ?

Le risque lié à la production de gaz a-t-il bien été pris en compte ?

Quel est l'intérêt pour la commune, si ce n'est de faire fuir les habitants ?

Pourquoi avoir choisi ce site, si proche d'un lotissement tout juste sorti de terre ?

Nous espérons que l'avis des habitants sera pris en compte et que ce projet n'aboutira pas.

N. le Maire, que cherchez-vous à faire ???